



Assemblée générale

Samedi 30 avril 2022
10h15 à 11h45
Mövenpick Hotel Ouchy, Lausanne

Procès-verbal

1. Souhais de bienvenue et désignation des scrutateurs

Le président Maurice Decoppet ouvre la séance à 10h15 et adresse un message de bienvenue à l'assemblée et salue les personnes invitées. L'ordre du jour ne suscitant pas de remarques, il sera suivi tel que proposé. Sur proposition du président, M. Jean-Xavier Gersbach et M. Bertrand Francey sont désignés comme scrutateurs.

2. Rapport du président

Le président donne lecture de son rapport pour l'année 2021.

3. Rapport du trésorier, comptes 2021 et rapport de l'organe de révision

M. Thomas Beck présente son rapport. M. Monney de la Fiduciaire Mugny SA, réviseur de l'ABVL, donne lecture des conclusions du rapport de l'organe de révision.

4. Approbation des rapports du président et du trésorier, approbation des comptes

Les membres de l'assemblée approuvent à l'unanimité :

- le rapport du président
- le rapport du trésorier
- les comptes 2021

5. Décharge du comité

Décharge est donnée au comité à l'unanimité des membres présents.

6. Informations de la Fondation Pro Vapore

Yves de Siebenthal rappelle brièvement la raison d'être de la Fondation et informe sur l'arrivée de nouveaux membres au sein de la Fondation : Fabienne Freymond-Cantone, Luc-Antoine Baehni, Samuel Haury et Barthélémy Grass.

7. Désignation de l'organe de révision

La fiduciaire Mugny SA est reconduite pour une durée de deux ans.

8. Objectifs et activités 2022

Le président Maurice Decoppet présente les objectifs et les activités prévues en 2022.

9. Présentation du budget 2022

Le budget est présenté à l'Assemblée et n'a pas suscité de commentaires ou de questions.

10. Fixation des cotisations 2023

L'assemblée approuve à l'unanimité le maintien des cotisations pour l'année 2023 à :

- CHF 30.- / 25 € pour les membres « individuel »
- CHF 50.- / 40€ pour les membres « couple »
- CHF 100.- / 80€ pour les membres « collectif »
- CHF 1'000.- / 800€ pour les membres « à vie individuel »

CHF 2'000.- / 1'600€ pour les membres « à vie couple »
CHF 5'000.- / 4'000€ pour les membres « à vie collectif » (durée de 30 ans)
CHF 20.- / 15€ pour les membres « junior » (6-16 ans)

11. Propositions individuelles et divers

Une question est posée par rapport aux bateaux propulsés à l'hydrogène, à savoir si l'on risque d'en voir un jour sur le lac Léman, leur proximité avec des bateaux Belle Epoque risquant de les défigurer.

M. Andreas Bergmann, Directeur général de la CGN, répond que ce ne sera pas le cas mais rappelle la COP 21 et le fait que les grandes nations ont accepté une baisse du CO2, soit la sortie progressive des énergies fossiles.

M. Benoît Gaillard, Président du Conseil d'administration de la CGN remercie les membres et les donateurs de l'ABVL qui protègent la flotte Belle Epoque. Aujourd'hui, cette flotte a une légitimité incontestée et qui n'est plus remise en question, ce que l'on n'aurait pas cru possible encore il y a à peine vingt ans. Il rappelle qu'à l'origine, la CGN était une entreprise de transport mais qu'il n'y a pas lieu d'opposer le transport public et touristique.

Mme Véronique Sulliger, Directrice de Filigrane SA et mandataire des campagnes de recherche de fonds de l'ABVL, présente brièvement le projet de livre comportant 150 anecdotes sur la CGN qui sera édité à la fin de l'année pour marquer encore les vingt ans de l'ABVL et, en 2023, les 150 ans de la CGN.

12. Présentation

Une rétrospective sur les 20 ans de l'ABVL est présentée par Yves de Siebenthal.

Pour terminer, le président informe que la prochaine assemblée générale aura lieu le samedi 29 avril 2023 (sous réserve de modifications) dans un lieu encore à déterminer.

Quelques directives administratives sur la croisière d'initiation à bord du « Simplon » qui suivra sont données.

La séance est levée à 12h00.

Lausanne, le 30 avril 2022

Maurice Decoppet
Président

François Bosshard
Secrétaire